

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 12 du 29 mars 2018

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 10

CIRCULAIRE N° 502743/ARM/DCSSA/RH/PF2R

relative à l'ouverture, au titre de l'année 2018, d'un concours de sélection militaire en vue d'une admission en école de formation des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État, cycle 2019-2021.

Du 27 février 2018

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation, recrutement et reconversion ».*

CIRCULAIRE N° 502743/ARM/DCSSA/RH/PF2R relative à l'ouverture, au titre de l'année 2018, d'un concours de sélection militaire en vue d'une admission en école de formation des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État, cycle 2019-2021.

Du 27 février 2018

NOR A R M E 1 8 5 0 3 9 6 C

Références :

Code de la défense.

Décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002 (JO du 24 décembre 2002, p. 21519, texte n° 17 ; BOC, 2003, p. 488 ; BOEM 511-2.2.1.1) modifié.

Arrêté du 16 août 2017 (JO n° 201 du 29 août 2017, texte n° 8 ; signalé au BOC n° 37/2017 ; BOEM 200.3.1).

Instruction n° 505271/DEF/DCSSA/RH/PF2R du 13 mars 2015 (BOC n° 13 du 19 mars 2015, texte 15 ; BOEM 511-2.4.2.1.1).

Décision du 18 octobre 2017 (n.i. BO ; JO n° 247 du 21 octobre 2017, texte n° 12).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Référence de publication : BOC n° 12 du 29 mars 2018, texte 10.

1. GÉNÉRALITÉS.

Un concours de sélection militaire permettant aux militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) l'accès au cycle de formation au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, sera organisé en 2018 au titre du cycle 2019-2021.

Le nombre de candidats sélectionnés pour présenter le concours d'entrée en institut de formation des infirmiers de bloc opératoire est fixé à 30.

2. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature devront parvenir au bureau concours de l'école du Val-de-Grâce pour le vendredi 23 mai 2018, terme de rigueur.

3. PUBLICATION.

La présente circulaire fait l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le médecin général,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Serge CUEFF.

ANNEXE I.
LISTE DES INSTITUTS DE FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE.

HIA CONCERNÉS.	INSTITUTS DE FORMATION.
HIA ROBERT PICQUÉ.	Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux Centre hospitalier Montperrin – rue Francisco Ferrer 33076 BORDEAUX cedex
	École d'Infirmiers de bloc opératoire du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Tours - Institut Régional de Formation des Professionnels de santé (IFPS) 37044 TOURS cedex 9
HIA LEGOUEST.	CHU de Nancy Rue du Morvan 54511 VANDOEUVRE LES NANCY
	Centre Hospitalier Louis Pasteur 39, avenue de la liberté 68024 COLMAR
HIA DESGENETTES.	Hospices Civils de Lyon 1, avenue Georges Clemenceau 69565 – SAINT GENIS LAVAL
	École d'Infirmiers de bloc opératoire – Clermont Ferrand 1, Boulevard Winston Churchill BP 69 63003 CLERMONT FERRAND
	Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) Croix-Rouge Française de Grenoble Institut Saint-Martin 66, Avenue Rhin et Danube 38100 GRENOBLE
HIA SAINTE-ANNE. HIA LAVERAN.	École d'Infirmiers de bloc opératoire – CHRU de Montpellier 1146 avenue du Père Soulas 34295 MONTPELLIER cedex 5
	Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM) 416 Chemin de la Madrague-ville 13014 MARSEILLE cedex 15
HIA CLERMONT-TONNERRE.	CHU de Rennes 2 rue Henri le Guilloux 35033 RENNES cedex 3
	Instituts de Formation en Soins Infirmiers - Département des instituts de formation 50, route de Saint-Sébastien 44093 NANTES Cedex 1
	Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Brest Site de la Cavale Blanche – bd Tanguy Prigent 29609 BREST
	École d'Infirmiers de bloc opératoire du CHRU de Tours - Institut de Formation Pharmacie Santé (IFPS) 37044 TOURS cedex 9
HIA PARISIENS.	Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) Hôpital de la Pitié Salpêtrière - 47 bd de l'hôpital 75651 PARIS cedex 13
	École d'Infirmiers de bloc opératoire de Reims 45 rue Cognacq- Jay 51092 REIMS Cedex

ANNEXE II.
FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE LIEN AU SERVICE.

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE LIEN AU SERVICE.

Vu le décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002, fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, notamment son article 12 ;

Je soussigné(e).....

Candidat(e) à l'épreuve de sélection militaire afin d'obtenir l'autorisation de me présenter au concours d'admission dans des écoles d'infirmiers de blocs opératoires agréées par le ministre chargé de la santé, pour obtenir le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire,

Reconnait avoir été informé(e) qu'en cas de réussite au concours d'entrée et de financement par le Service de santé des armées :

- je resterai en position d'activité pendant une durée correspondant au triple de la période de formation, à compter du début de la formation.

En cas de rupture du lien au service, le montant du remboursement à verser sera égal au total des rémunérations perçues durant la période de la formation, proportionnellement au temps de service me restant à accomplir ;

- je rejoindrai l'affectation qui me sera proposée en cas de réussite au diplôme d'État, ou l'affectation décidée par la direction centrale du service de santé des armées selon les besoins du service en cas d'échec du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, ou de cessation anticipée de la formation.

À _____, le _____
Le (grade, nom prénom, signature)